

Transport de rails de 80, 90 et 108 m de long sur wagons spéciaux

Wagons isolés ou groupes de wagons

Wagons en trains complets ou transport combiné

Marchandise

Rails à différents profils normalisés de 80, 90 et 108 m de long.

Wagons

- ① Unités de transport constituées de rails de grande longueur chargés sur wagons de types Uaeerrs et Uaeeffrrs. L'unité de transport est composée de six wagons : deux wagons de type « A » au début et trois wagons de type « B » à la fin de l'unité de transport ainsi que d'un wagon de type « C » en son milieu :
- les wagons « A » comportent un pupitre de conduite surélevé (seulement sur type Uaeerrs), un dispositif à galets pour le déchargement des rails sur la voie, deux appuis pour les rails munis d'intercalaires avec écarteurs maintenus par les ranchers correspondants, d'une glissière transversale de sécurité et de parois latérales de maintien (seulement sur wagons de type Uaeerrs) ;
 - les wagons « B » comportent deux appuis pour rails munis d'intercalaires avec gouttières de glissement maintenues par les ranchers correspondants.
 - le wagon « C » comporte un appui pour rails muni d'intercalaires avec gouttières de glissement maintenues par les ranchers correspondants ainsi qu'un appui ② (orienté selon l'axe du wagon) muni de traverses maintenues par les ranchers correspondants et d'agrafes pour la fixation des rails individuels.

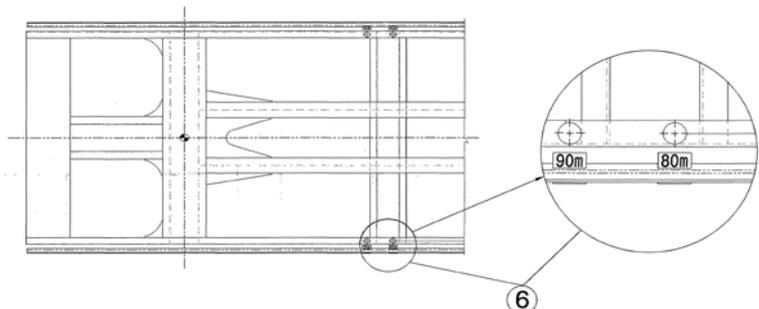
Il existe, pour chaque type de rail normalisé, une série d'agrafes de fixation.

- ③ Tous les wagons des types susmentionnés sont aptes au transport de rails de 108 m de long. Toutefois seul un nombre limité de wagons, portant les numéros 35 83931 5 140-149, sont prévus pour le transport de rails de 80 et 90 m de long. Sur ces wagons, il est possible de repousser la glissière de sécurité d'un wagon extérieur « A » dans deux autres positions définies du wagon « B » adjacent.

Mode de chargement

- ④ Les rails sont chargés de façon centrée sur 3 couches au maximum comportant 12 rails par couche. Masse maximum admissible : 85% de la limite de charge inscrite sur le wagon (point 5.9 du tome 1 de l'Annexe II au RIV).
- ⑤ Distance verticale entre la partie inférieure de la première couche de rails et les plateaux de tampons (ou autres pièces fixes) : au moins 5cm.

- ⑥ Pour faciliter le chargement et le contrôle des rails de 80 et 90 m de long, il existe deux panneaux de couleur jaune placés sur les deux côtés du wagon « A » à proximité de l'entretoise.



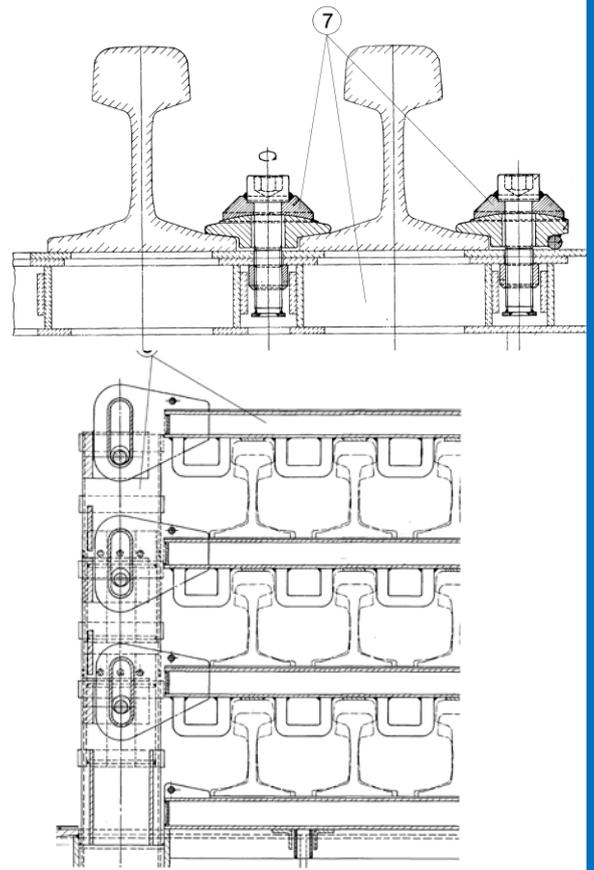
Ces panneaux marquent le positionnement du paquet de rails.

Arrimage

L'arrimage du chargement dans le sens transversal et longitudinal est effectué avec les dispositifs équipant les wagons « A », « B » et « C »:

- ⑦ Supports et agrafes de fixation. Chaque boulon de serrage doit être serré avec un couple d'au moins 13,5 daNm.
- ⑧ Les intercalaires insérés entre les ranchers sont munis d'écarteurs qui garantissent le maintien de la distance nécessaire entre les différents rails.
- ⑨ Barrière transversale de sécurité et cloisons de maintien

Afin de garantir le coefficient de frottement nécessaire à l'arrimage des rails, la zone des supports et des agrafes de fixation doit être totalement exempte de toutes sortes de lubrifiants.



Indications complémentaires

Les transports de rails de 80 m de long demeurent provisoirement non autorisés jusqu'à la fin de l'essai à effectuer.

Le renforcement en queue de train ainsi que les manœuvres au lancer ou le passage à la bosse de triage sont strictement interdits (apposition de l'étiquetage selon planche 14, fig. 1 du RIV 2000).

Transport exceptionnel pour BDZ, EWS, FS, GySEV, HZ, JZ, ÖBB, PKP, RENFE, GC(SJ), SNCB, SNCF, SZ, TCDD. Acheminement normal en trains complets pour les autres membres.

Comportement du chargement lors de chocs d'accostage conformément à la planche 4 :

Il n'a pas été effectué d'essais d'accostage mais des essais en pleine voie afin de constater les conditions de transport et de circulation du transport exceptionnel. Cependant ce type de transport est déjà effectué depuis de nombreuses années en trafic intérieur sans que l'on ait constaté d'irrégularités.

Communication d'un exemple de chargement

Itinéraire : **toutes les lignes des entreprises ferroviaires RIV.**

Entreprise ferroviaire expéditrice :

Trenitalia S. p. A.

Divisione Cargo

Direzione Tecnica

Firenze

Fiche :

100
83 - 002 - 04

Annule et remplace la fiche :

100
83 - 001 - 02